



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 328<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 novembre 2010, à 15 heures

*Président temporaire* : M. Pascoe . . . . . (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques)

*Président* : M. Diallo . . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Président du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine

Autres questions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

10-64861X (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection du Président du Comité**

2. **Le Président** temporaire invite le Comité à examiner la présentation des candidatures aux fonctions de Président du Comité.

3. **M. Daou** (Mali) propose d'élire M. Diallo (Sénégal) aux fonctions de Président.

4. **M. Ali** (Malaisie) appuie cette candidature.

5. *M. Diallo (Sénégal) est élu par acclamations.*

6. *M. Diallo (Sénégal) prend la présidence.*

7. **Le Président**, prenant la parole en sa qualité de représentant du Sénégal, déclare que son pays demeure un partisan convaincu des droits palestiniens. La voie vers une solution à la situation du peuple palestinien est jonchée d'obstacles, mais les Nations Unies n'en doivent pas pour autant interrompre les efforts qu'elles déploient pour stabiliser enfin cette région du monde. Il faudra faire des compromis difficiles pour que les peuples de Palestine et d'Israël vivent ensemble et pour rompre le cycle de la cruauté et de l'hostilité. Les membres du Quatuor – l'Union européenne, la Fédération de Russie, l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique – doivent redoubler d'efforts pour promouvoir les négociations, qui visent à réaliser la solution fondée sur deux États et permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement ses droits.

### **Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique**

8. **Le Président**, notant que, ce matin, le Conseil de sécurité a été mis au courant de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et des faits nouveaux intervenus dans le processus politique, considère que, en l'absence d'objections, le Comité ne souhaite pas examiner ce point à l'ordre du jour à la présente réunion.

9. *Il en est ainsi décidé.*

### **Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine**

10. **Le Président** déclare que le projet de programme de la Réunion internationale des Nations Unies sur la

question de Palestine, qui se tiendra au Caire en février 2011, a été distribué en tant que document de travail n° 8. Il rappelle que l'objet de la Réunion, dont le thème proposé est le suivant : « L'urgence d'examiner le sort des prisonniers politiques palestiniens qui se trouvent dans les prisons et autres lieux de détention israéliens », est de mieux faire connaître la situation des prisonniers politiques palestiniens et de rallier les appuis en vue de leur libération et de leur réinsertion rapides dans la société palestinienne. La Réunion examinera notamment les conditions de détention des Palestiniens dans les prisons et lieux de détention israéliens, notamment la situation des femmes et des mineurs. La Réunion abordera également les questions juridiques relatives à l'arrestation et la détention des Palestiniens par la Puissance occupante, y compris les revendications juridiques israéliennes, le recours à des détentions administratives, et les responsabilités en droit de la Puissance occupante. La Réunion examinera ces questions dans le cadre du processus politique israélo-palestinien et débattrà des moyens de renforcer le rôle de la communauté internationale et des acteurs non gouvernementaux dans la recherche d'une solution. Des experts de renommée internationale en la matière, les États Membres et les observateurs, des parlementaires, des représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des représentants de la société civile et des médias seront invités à la Réunion.

11. **M<sup>me</sup> Gendi** (Observatrice de l'Égypte) dit que son gouvernement se félicite de la tenue de la Réunion internationale, qui fera mieux connaître les différents aspects du sort du peuple palestinien, y compris les prisonniers politiques en Israël, et viendra appuyer les efforts entrepris par la communauté internationale pour trouver une solution et la faire appliquer. Son gouvernement continue d'appuyer toutes les activités du Comité tendant à mobiliser le soutien international à la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien et à la réalisation de l'objectif, qui est de créer un État de Palestine indépendant et viable, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

12. **M. Ali** (Malaisie) félicite le Comité des efforts qu'il déploie pour attirer l'attention sur le sort non seulement des prisonniers palestiniens mais aussi de tous les habitants de Palestine qui vivent sous occupation et sont de ce fait privés des libertés ordinaires, notamment les habitants de Gaza, qui vivent en état de siège. Il souhaite savoir si la Réunion sera une rencontre ponctuelle ou la première d'une série. Il demande par ailleurs s'il est prévu qu'elle débouche

sur un résultat spécifique, par exemple des recommandations qui pourraient être portées devant la Cour internationale de Justice.

13. **M. Grieger** (Secrétaire du Comité) fait remarquer que le Bureau, lors de l'élaboration du projet de programme, avait pour intention d'attirer l'attention sur le sort des prisonniers palestiniens, qui ont été pratiquement oubliés au plan international, et de s'assurer que la question soit évoquée en tant que composante de toute solution durable à laquelle on parviendrait dans le cadre du processus politique israélo-palestinien actuel. Le Bureau présentera à une date ultérieure des suggestions quant à d'autres mesures à prendre.

14. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de la Palestine) indique que l'intention n'est pas de faire de la Réunion un événement ponctuel. La Réunion a pour but de sensibiliser le public au sort des prisonniers palestiniens, qui se comptent par milliers, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Ces prisonniers sont détenus dans des conditions épouvantables, et on pense que certains sont soumis à des tortures. Le sort des prisonniers palestiniens doit donc être l'une des questions centrales relatives au statut final. Une attention internationale renforcée aidera à trouver une solution à ce problème et, au bout du compte, à le résoudre.

15. **Le Président** considère que le Comité souhaite approuver le projet de programme qui figure dans le document de travail n° 8.

16. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Autres questions**

17. **Le Président** rappelle aux délégations que le Comité tiendra une réunion spéciale pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre 2010. Conformément à la pratique établie, il demande à tous les membres du Comité et aux observateurs d'être représentés à la réunion au niveau des ambassadeurs.

*La séance est levée à 15 h 55.*